



COMMUNIQUÉ

La Commission des services juridiques dépose son 50^e Rapport annuel de gestion 2021-2022

Montréal, le 8 décembre 2022 – M^e Daniel LaFrance, président de la Commission des services juridiques annonce que le 50^e Rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Commission des services juridiques (CSJ) a été déposé aujourd’hui à l’Assemblée nationale par le ministre de la Justice, M. Simon Jolin-Barrette.

À cette occasion, M^e LaFrance a affirmé : « Ce rapport démontre que le réseau de l’aide juridique joue un rôle crucial dans le système de justice québécois en assurant, notamment l’accès à la justice à un grand nombre de justiciables ».

Au cours de l’exercice 2021-2022, **214 235** demandes d’aide juridique ont été traitées par le personnel de **104** bureaux répartis dans **83** villes au Québec. « Un travail remarquable est effectué par notre personnel et nos professionnels qui mérite d’être souligné et félicité » précise M^e LaFrance.

De plus, entre le 1^{er} octobre 2021 et le 31 mars 2022, près de **8 000** consultations gratuites du Service Rebâtir ont été donné à presque **3 000** victimes de violence sexuelle et de violence conjugale.

Pour en apprendre davantage sur le travail de la CSJ et des centres régionaux ou pour obtenir un portrait statistique plus complet, nous vous invitons à consulter le Rapport annuel de gestion 2021-2022 en cliquant sur le lien suivant :

[Rapport annuel de gestion 2021-2022](#)

À propos de la Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques est l’organisme chargé de l’application de la *Loi sur l’aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* au Québec. L’aide juridique peut être accordée à toute personne financièrement admissible pour différents services juridiques en droit administratif, carcéral, civil, criminel, familial, de la jeunesse (protection de la jeunesse et justice pénale pour les adolescents), droit de l’immigration, de la santé et social. Elle est également l’organisme chargé d’offrir le Service d’aide à l’homologation (SAH), le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants ([SARPA](#)) et un Service de consultation juridique de quatre heures sans frais pour toute personne victime de violence sexuelle ou de violence conjugale ([Rebâtir.ca](#) / 1-833-Rêbatir).

Pour plus d’information, veuillez consulter le site Internet de la Commission des services juridiques à l’adresse suivante : www.csj.qc.ca.

-30-

Source : M^e Richard La Charité, rcharite@csj.qc.ca
Secrétaire général et responsable des communications
(514) 873-3562, poste 5232